

FICHE DE PRÉSENTATION

Le programme d'aménagement concerne deux itinéraires structurants du département de Maine-et-Loire.

- itinéraire Angers-Niort-Poitiers avec l'aménagement des RD 748 et RD 761 entre Murs-Erigné (échangeur de raccordement à la RN 260 vers le réseau de voie rapide de l'agglomération angevine) et Montreuil-Bellay (RN 147),
- itinéraire Cholet-Saumur avec l'aménagement de la RD 960 entre Cholet (échangeur de l'autoroute A 87 Angers-Cholet-La Roche sur Yon) et le contournement de Saumur (liaison vers A 85 Angers-Tours).

OBJECTIFS

L'aménagement de ces itinéraires est la traduction de la politique départementale qui consiste à mettre tous les points de territoire à moins de 15 minutes d'une voie rapide.

Cette politique s'inscrit dans une logique de développement équilibré et durable du territoire départemental situé entre les trois agglomérations d'Angers, Cholet et Saumur :

Développement économique :

Le programme doit favoriser l'implantation d'activités sur le territoire en le reliant aux grandes infrastructures nationales et inter-régionales (autoroutes Nantes-Paris, autoroute Angers-Tours-Vierzon-Lyon, liaison centre Europe-Atlantique Nantes-Poitiers, autoroute Angers-La Roche-sur-Yon) et permettre au territoire de bénéficier de la dynamique de l'agglomération angevine tout en inversant la tendance à la désertification de la zone rurale.

Equilibre social :

Le projet routier permet une irrigation profonde de tout le territoire rural, facilitant l'accès au service pour les habitants des zones rurales et consolidant la pérennité des services et commerces de proximité.

L'amélioration de la sécurité routière, notamment dans les traverses d'agglomérations, est un enjeu essentiel du projet. Les déviations d'agglomérations réduisent considérablement les risques pour les habitants des communes traversées et assurent une meilleure qualité de vie dans les bourgs.

Protection de l'environnement :

Le projet restitue aux agglomérations traversées une qualité environnementale (bruit, pollution) aujourd'hui altérée par l'importance du trafic de transit.

La priorité à l'aménagement sur place des routes existantes avec déviations localisées des agglomérations minimise les emprises nouvelles sur les espaces naturels et la perturbation du milieu agricole.

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

L'aménagement répondant le mieux aux objectifs retenus par le Conseil général de Maine-et-Loire est la mise à 2x2 voies des deux liaisons :

- Angers - Niort - Poitiers : 43,2 km
- Cholet - Saumur 58,4 km

L'aménagement proposé est :

- un doublement sur place de la route existante entre les agglomérations
- des déviations à 2x2 voies localisées des agglomérations.

Les échanges avec le réseau secondaire sont prévus par des échangeurs dénivelés et quelques carrefours giratoires dans des points singuliers. Ils jalonnent l'itinéraire en moyenne tous les 2 kilomètres.

Les franchissements complémentaires et des voies parallèles permettent de desservir les habitations riveraines et de désenclaver les parcelles. Une continuité des voies parallèles facilite les circulations agricoles, le déplacements des 2 roues légers.

Les habitations riveraines de la 2x2 voies font l'objet de protections phoniques conformément à la réglementation sur les infrastructures routières neuves.

La chaussée comprend :

- 2 voies de 7 mètres
- des bandes d'arrêt d'urgence de 2,50 mètres
- un terre-plein central de séparation des deux voies de circulation.

Le montant actualisé en 2002 des opérations du programme est évalué :

- RD 741/RD 761 Angers-Poitiers/Niort..... 119,4 M€
- RD 960 Cholet-Saumur 128,7 M€

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME

Le Département consacre annuellement 23 M€ à la modernisation de son réseau départemental. L'aménagement des itinéraires est déjà largement engagé, continue de manière progressive par opérations successives pour être mené à son terme d'ici une dizaine d'années.

- Les premières **opérations réalisées** ont porté d'une part sur les déviations des agglomérations les plus importantes (Brissac-Quincé, Doué-la-Fontaine, Vihiers) et d'autre part sur les 2x2 voies des sections périurbaines (Angers-Brissac, Saumur-RD 305). Leur montant cumulé représente **30 % du montant du programme** ;
- Les **opérations déclarées d'utilité publique** dont les travaux sont à venir représente 25,3 M€ soit **10 % du montant du programme**.
- Des projets ont fait l'objet de concertation locale, de présentations publiques et font maintenant l'objet **d'un dossier de déclaration d'utilité publique** :
 - déviation de Saulgé-l'Hôpital
 - la Lune de Vaillé (RD 168) - Concourson-sur-Layon - Doué
 - Vezins - déviation de Coron - Vihiers

Ces trois opérations représentent 48,4 M€ soit près de **20 % du montant du programme**.

- D'autres opérations pour lesquelles les études sont en cours ou débutent représentent **40 % du montant du programme**.